



ÉPHÉMÉRIDES de la Congrégation de la Mission

10 avril

En 1627, à *Montreuil*, Monsieur Vincent rédige le règlement de la Confrérie de la Charité pour cette localité qui, selon l'expression même de l'acte, se trouve située «*sur le bois de Vincennes*». Comme, dans la paroisse, existait déjà la Confrérie du Saint Nom de Jésus, M. Vincent y unit la Confrérie de la Charité, de telle sorte que hommes et femmes sont mobilisés ensemble pour l'assistance corporelle et spirituelle des pauvres malades. Dans la rédaction du règlement de cette Confrérie mixte, le Fondateur fait preuve, comme toujours, d'un merveilleux esprit pratique¹.

En 1752, à *Barbastro*, en Espagne, l'évêque remet à deux Prêtres de la Mission (M. Jean Justafé et M. Raphaël Pi), envoyés par le Supérieur général, M. De Bras, l'acte notarié qui les met en possession du séminaire de *Nostra Signora della Bella*. Cette installation suscitera quelque jalousie : ce n'est pas elle, mais l'insalubrité du climat, qui poussera l'évêque à transférer l'établissement à dix kilomètres de là, à Barbastro même².

En 1919, en *Hongrie*, la République a été proclamée le 16 novembre : impossible à ma Soeur Visitatrice de correspondre avec 58 de ses Maisons, et partout affluent les réfugiés car les frontières ont été forcées. Le 4 mars, on discute au Conseil municipal pour le remplacement des Soeurs des Hôpitaux par des infirmières laïques, ces dernières se trouvant, disent-ils, sans ressources du fait de la cessation des hostilités et devant obtenir ainsi un emploi. La municipalité décide de renvoyer les Soeurs, mais les médecins s'y opposent, jusqu'au 27 mars où ma Soeur Visitatrice reçoit un rescrit portant ces mots : "*Les infirmières religieuses sont requises d'avoir à quitter leurs établissements dans les vingt-quatre heures*". C'est trois ou quatre cents Soeurs qu'il va falloir accueillir immédiatement. Soeur Visitatrice essaie d'obtenir un sursis. Mais arrivent déjà 110 Soeurs de l'Hôpital Saint-Étienne. Le 28 mars, nouveau rescrit : "*Les infirmières religieuses peuvent rester dans les hôpitaux si elles quittent l'Ordre auquel elles appartiennent et le costume religieux qu'elles portent et deviennent infirmières laïques*". Les Soeurs préfèrent être fidèles à leur vocation et affluent à la Maison Provinciale. Il fallut renvoyer les Soeurs du Séminaire et les premières postulantes étudiantes. Un Conseil extraordinaire s'était tenu pour examiner la situation et, devant la gravité des faits, chaque Soeur avait reçu la consigne d'agir selon sa conscience. Quant à ma Soeur Visitatrice, elle se rendit le 29 mars voir le Président de la République Soviet pour lui demander : 1° Peut-on porter le costume religieux en général ? Dans peu de temps, répond-il, on publiera un édit qui défendra le port de tout costume religieux... 2° Les Supérieurs des Communautés seront-ils forcés de travailler pour le compte de l'Etat (sans cela on ne pouvait plus se procurer ni vivres ni vêtements). Réponse : Comme toutes les Soeurs deviendront des employées de l'Etat qui disposera d'elles, celles-ci n'auront plus besoin de supérieurs et les supérieures devenant membres de l'Etat, n'auront plus de raison d'être. 3° Pouvons-nous garder nos Soeurs invalides et celles qui n'ont plus de logement ? Si la Maison Provinciale sert à ce but, nous la respecterons, mais il faut que toutes les Soeurs valides soient employées de l'Etat et à sa disposition. 4° Ne nous insultera-t-on pas à cause de nos convictions religieuses ? Réponse rassurante : la religion est une affaire privée, chacune peut prier en son particulier autant qu'elle le veut". Le 1er avril, les Soeurs avaient dû prendre l'habit civil et le 11 elles se dispersèrent. La Maison Provinciale fut nationalisée.(R)

En 1945, à *Dalat*, au Vietnam, mourait, dans la journée d'hier, M. *Adolphe Buck*. Il avait vu le jour à Paris, le 19 novembre 1866, rue Mouffetard. Du «*titi*» parisien, M. Buck garda d'ailleurs, toute sa vie, l'esprit débrouillard et la verve colorée. Lors du siège de Paris, il était assez grand pour conserver, de ces heures tragiques, des souvenirs précis et pittoresques. Il fit ses études au Berceau de Saint-Vincent et fut reçu, à Dax, dans la Compagnie, le 26 septembre 1883. Après son ordination, il enseigna, pendant seize ans, les Sciences aux élèves du *Berceau*, et ses anciens se souviennent de ses classes très animées, comme aussi de l'ardeur avec laquelle M. Buck s'adonnait aux sports. Il partit pour la Chine en 1906, et fut donné à *Ningpo* comme procureur. Son sens pratique le prédestinait à cette charge ; il s'y montra aussi capable de tenir une impeccable comptabilité que de collectionner les papillons ou de tirer des raisins secs un vin de messe appréciable, cependant que son dévouement aimable et inlassable lui conquérait toutes les sympathies, et que la collection du *Petit Messenger de Ningpo* s'enrichissait d'articles très variés rédigés, par lui, d'une plume alerte. Quand le communisme l'expulsa, M. Buck fut tout heureux d'être accueilli par la maison de Dalat et il s'y adonna à la prédication et à la direction. De ce bon serviteur des Missions une plume fraternelle a tracé un portrait d'une éloquente concision : «*Homme de ressources, un peu dur d'oreille, mais tendre de coeur, M. Buck est un modèle d'activités de tous genres*».

1) S. V. XIII, pp. 521-523.

2) *Annales*, t. 41, pp. 101-105.

